

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	15
Nombre de votants	15
Date de la convocation	30 juin 2020

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LABEUR Chantal	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan
	POISSEMEUX Emmanuelle	MONNIER Karine	TRIBALLIER Stéphanie
	HALLIER Cécile	LE BRUN Delphine	BOURHIS Typhaine
	BOLAN Alexandre	CORFMAT Jean-Pierre	FERRAND Jacky

ABSENTS

Désignation du secrétaire de séance : Anthony LE COURTOIS

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du compte rendu de la séance du 2 juin 2020
- Création des commissions communales (Annule et remplace ancienne délibération)
- Election des délégués aux commissions (Annule et remplace ancienne délibération)
- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- Renouvellement de la commission des impôts directs
- Désignation des représentants aux différents organismes
- Nombre de membres au conseil d'administration du CCAS
- Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
- Compte rendu de la commission aménagement du territoire et environnement et désignation du prix des terrains à vendre situés au Cosquet
- Compte rendu de la commission communication et décision sur la modification du logo de la commune
- Demande de subvention au Conseil Départemental concernant l'aménagement du bourg
- Recrutement d'été pour le service technique
- Négociation des contrats d'électricité de la commune
- Questions diverses

Rajout :

- Demande de subvention au Conseil Départemental concernant les travaux de voirie

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Adoption du compte rendu de la réunion du 2 juin 2020

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte-rendu du 2 juin 2020 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

Création des commissions communales

Délibération 2020-07-07-01

Annule et remplace la délibération 2020-06-02-04 du 02 juin 2020 visé en préfecture le 04 juin 2020 portant sur le même objet suite à une erreur matérielle

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place les 8 commissions suivantes pour le mandat 2020-2026 :

- Commission Finances composée de Monsieur Le Maire et de 4 conseillers
- Commission Communication composée de Joël TRIBALLIER (1^{er} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Travaux composée de Anthony LE COURTOIS (4^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Vie communale (Associations, logements locatifs, loisirs, culture et patrimoine) composée de Chantal LABEUR (3^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Affaires scolaires composée de Chantal LABEUR (3^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Voirie, Services Techniques et sport composée de Hervé BROHAN (2^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Aménagement du territoire et environnement composée de Joël TRIBALLIER (1^{er} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Affaires agricoles composée de Anthony LE COURTOIS (4^{ème} adjoint) et de 4 conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la création des commissions proposées par Monsieur Le Maire.

Election des délégués aux commissions

Délibération 2020-07-07-02

Annule et remplace la délibération 2020-06-02-05 du 02 juin 2020 visé en préfecture le 04 juin 2020 portant sur le même objet suite à une erreur matérielle

Seront chargés des finances :

- Emmanuelle POISSEMEUX
- Alexandre BOLAN
- Typhaine BOURHIS
- Jacky FERRAND

Seront chargés de la communication :

- Cécile HALLIER
- Karine MONNIER
- Delphine LE BRUN
- Typhaine BOURHIS

Seront chargés des travaux :

- Stéphanie TRIBALLIER
- Cécile HALLIER
- Emmanuelle POISSEMEUX
- Delphine LE BRUN

Seront chargés de la vie communale :

- Stéphanie TRIBALLIER
- Jean-Pierre CORFMAT
- Emmanuelle POISSEMEUX
- Typhaine BOURHIS

Seront chargés des affaires scolaires :

- Cécile HALLIER
- Karine MONNIER
- Delphine LE BRUN
- Ronan RETO

Seront chargés de la voirie, des services techniques et du sport :

- Jean-Pierre CORFMAT
- Emmanuelle POISSEMEUX
- Jacky FERRAND
- Stéphanie TRIBALLIER

Seront chargés de l'aménagement du territoire et de l'environnement :

- Ronan RETO
- Alexandre BOLAN
- Typhaine BOURHIS
- Karine MONNIER

Seront chargés des affaires agricoles :

- Ronan RETO
- Jean-Pierre CORFMAT
- Jacky FERRAND
- Alexandre BOLAN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la désignation des membres des commissions proposées par Monsieur Le Maire.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Délibération 2020-07-07-03

Monsieur Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 214 000 € et les marchés de travaux inférieurs à 5 350 000 €. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21).

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur COURTOIS Anthony

Madame MONNIER Karine

Monsieur BOLAN Alexandre

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur BROHAN Hervé

Monsieur RETO Ronan

Monsieur FERRAND Jacky

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

Monsieur COURTOIS Anthony

Madame MONNIER Karine

Monsieur BOLAN Alexandre

- délégués suppléants :

Monsieur BROHAN Hervé

Monsieur RETO Ronan

Monsieur FERRAND Jacky

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Délibération 2020-07-07-04

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité les personnes suivantes à la direction générale des finances publiques :

- TRIBALLIER Joël
- BROHAN Hervé
- LABEUR Chantal

- LE COURTOIS Anthony
- RETO Ronan
- POISSEMEUX Emmanuelle
- MONNIER Karine
- TRIBALLIER Stéphanie
- HALLIER Cécile
- BOURHIS Typhaine
- BOLAN Alexandre
- CORFMAT Jean-Pierre
- FERRAND Jacky
- LE BRUN Delphine
- LE DELMAT Nicolas
- SOULARD Paul
- LE COURTOIS Catherine
- BOURHIS Antoine
- LE NY Yvette
- LE STANG Myriam
- LE BRUN Gilles
- RIO Alain
- DE CHABANNES Alain
- KERFAL Jean-Paul

Désignation des représentants aux différents organismes

Délibération 2020-07-07-05

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs syndicats et/ou organismes sollicitent la désignation de représentants parmi les Conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter la liste des différents représentants ci-dessous :

Transports scolaires SITS	Titulaire : Stéphanie TRIBALLIER Suppléant : Hervé BROHAN
Mission locale du Pays Vannes	Titulaire : Typhaine BOURHIS
Prévention & Sécurité routière	Titulaire : Chantal LABEUR Suppléant : Ronan RETO
CNAS Comité National d'Action Sociale du personnel communal	Élu : Jacky FERRAND Agent : François GILET
Conseil départemental de défense	Titulaire : Anthony LE COURTOIS
NEO 56	Titulaire : Karine MONNIER Suppléant : Cécile HALLIER
ARIC (Association Régionale de l'Information des Collectivités)	Titulaire : Delphine LE BRUN Suppléant : Chantal LABEUR

Nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS

Délibération 2020-07-07-06

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil municipal.

Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer à quatre le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Délibération 2020-07-07-07

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque Conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil municipal n°2020-07-07-06 du 07 juillet 2020 a fixé à quatre le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration :

Une liste unique de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

Liste 1 : Chantal LABEUR, Jean-Pierre CORFMAT, Cécile HALLIER, Stéphanie TRIBALLIER

La liste 1 ayant obtenu l'unanimité des votes, ont été proclamés membres du Conseil d'administration :

- Chantal LABEUR
- Jean-Pierre CORFMAT
- Cécile HALLIER
- Stéphanie TRIBALLIER

Prix des terrains à vendre situés au Cosquet

Délibération 2020-07-07-08

Suite à la dernière commission aménagement du territoire du 09 juin 2020 dont le compte rendu se trouve en annexe 1, une question est ressortie concernant le prix des terrains qui vont être mis en vente au Cosquet. Les membres du conseil municipal sont donc amenés à fixer un prix pour les terrains suivants :

- Lot A : 655 m² avec une servitude d'assainissement en bordure
- Lot B : 635 m²
- Lot C : 600 m² : terrain en triangle avec une petite partie « perdue » derrière le transformateur EDF
- Lot D : 685 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de présents de fixer le prix des terrains à :

- 65 € par m² pour le lot A
- 67 € par m² pour le lot B
- 59 € par m² pour le lot C
- 67 € par m² pour le lot D

Modification du logo de la commune

Délibération 2020-07-07-09

Suite à la dernière commission communication du 11 juin 2020 (compte rendu en annexe 2), un sujet a été abordé concernant le logo actuel de la commune. Aujourd'hui peu de communes ont encore un blason en guise de logo. Les membres du conseil municipal sont amenés à donner leur avis sur le changement de ce dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres de présents de modifier le logo de la commune.

Demande de subvention pour l'aménagement du bourg

Délibération 2020-07-07-10

La dernière tranche du marché public concernant l'aménagement du bourg a été notifiée.

Dans le cadre de cette opération, il est important de réaliser la demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale.

Une demande doit être faite pour un montant de 76 426,75 € HT pour les travaux et la Maitrise d'Œuvre soit 35 % du coût total qui s'élève à 218 363,15 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du PST.

Recrutement d'un agent technique pour l'été

Délibération 2020-07-07-11

Depuis le départ en retraite d'un des deux agents techniques en fin d'année 2019, le nouveau responsable des services se retrouve seul avec de nombreuses tâches à gérer. Il paraît maintenant indispensable de renforcer ce service avec un agent supplémentaire à temps partiel pour la rentrée de septembre 2020. Avant cela il faut assurer un recrutement jusqu'au 15 septembre prochain. Un de nos agents s'occupant habituellement du ménage à temps partiel (16/35^{ème}) a proposé de réaliser des heures complémentaires.

Il est donc demandé au conseil de réfléchir sur l'augmentation des heures de cet agent pour la période estivale afin de venir en renfort du responsable technique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'augmentation du nombre d'heures d'un agent de la commune pour la période estivale à hauteur de 19 heures par semaine soit un équivalent temps plein (35/35^{ème}).

Demande de subvention pour les travaux de voirie

Délibération 2020-07-07-12

Un rapport de la commission voirie a été présenté aux élus durant la séance du conseil. L'un des points concernait les travaux de voirie prévus sur la commune.

Dans le cadre de cette opération, il est important de réaliser la demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre d'entretien de la voirie hors agglomération.

Une demande doit être faite pour un montant de travaux qui s'élève à 129 243,80 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'entretien des voiries hors agglomération.

Négociation contrats d'électricité

Délibération 2020-07-07-13

Suite à une prise de contact provenant de la société de courtage Energie France, une étude gratuite des différents fournisseurs d'énergie a été réalisée grâce à un appel d'offres mis en place par cette société. Monsieur le Maire a pu étudier les résultats qu'il va vous exposer durant ce conseil.

Après délibération, les membres du conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat avec le fournisseur ENGIE.

Questions diverses

Le prochain conseil est fixé au mardi 15 septembre 2020.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée

Annexe 1

Compte-rendu de Commission aménagement du territoire et environnement.

I - Dossier de Permis de construire et Déclarations préalables :

Conformément au souhait de Raymond, les membres de la commission seront prévenus des nouveaux dossiers de permis de construire et de déclaration préalable afin qu'ils puissent venir en mairie pour une consultation et un avis. La commission est d'accord mais soumet à l'appréciation du conseil et de Mr le maire de déroger à la règle pour les DP les plus simples qui seront appréciées au coup par coup. La commission pense, par exemple, aux demandes de coupe de bois pour lesquelles, l'appréciation est objective (règle à appliquer en fonction du classement ou non au PLUi). Il serait donc inutile d'impliquer les membres de la commission pour de trop petits dossiers qui vont de soi.

II - Urbanisme de la commune :

Rappel des notions générales de l'urbanisme telles que définies par le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). A, Ab, N, U, Au... notions générales que nous approfondirons au fil du temps.

On passe en revue les zones construites (Ub... pour lesquelles, il peut toujours y avoir des projets), les zones autorisées à la construction tout de suite (1AU) ou à construire plus tard (2AU). Pour le constructible maintenant, on distingue ce qui avait été zoné (3 zones) par le PLU communal (De Chabannes/Josse, Le Cadre... en Ub ; Bolan/Richard/Moureaux... en Ua) et qui demeure... et ce qui a été zoné (3 zones aussi) par le PLU intercommunal en application depuis février, (Porcher/Serra-Giovanni, Indivision Brohan, Commune/Quadrini... en 1AU). Un décompte met en lumière un total de 58 lots ouverts à la construction. On se dit qu'une telle capacité peut faire peur car nos équipements ne sont pas prêts à absorber un afflux tel de population (notamment l'école). Ce qui nous rassure, c'est que les projets privés stagnent ou évoluent lentement... il ne faudrait sans doute pas que tout se fasse en même temps mais on sait déjà que De Chabannes se fera en plusieurs tranches (3 à priori) ... si ça veut bien démarrer. On évoque aussi les règles applicables en campagne... et 3 lots restant à construire...

III - Parcelles à vendre :

Questions posées :

- Viabilisation oui ou non avant commercialisation ? un rapide calcul fait apparaître un coût de viabilisation raisonnable pour la commune... plus ou moins 3000 € par lot ce qui fait 5 € du m²... [Ceci s'explique par la proximité immédiate ou presque des réseaux : assainissement collectif prêt (700 € par lot) ; Eau de l'autre côté de la chaussée en vis-à-vis ou à proximité du même côté (meilleure solution à arbitrer) (1100 € par lot) ; Electricité OK, à prolonger pour 2 lots les plus au sud (1200 € par lot) ; Téléphonie (chambre à 50 m., à prolonger) (0 € pour la commune)]... **Motivée par un coût faible de viabilisation et une propension des gens à vouloir de plus en plus du « clé en main », la commission se détermine pour une viabilisation complète des parcelles. Le busage des entrées pourrait être réalisé en régie (par les employés communaux).**
- Prix du mètre carré ? : Rappel : lots A, B, C et D de, dans l'ordre, de 655 m², de 635 m², de 600 m² et de 685 m². On se dit qu'une aide à nos projets de plus de 150 000 € serait bienvenue. Après un regard sur les prix appliqués sur notre secteur (Larré, Saint-Guyomard, Elven), le contexte géographique (voies d'accès), la qualité des terrains (exposition, désenclavement, pleine nature en accès direct), la livraison « clé en main », un prix moyen de 65 € le m² est un bon prix.

- La commission se pose alors la question d'une valeur différenciée selon les parcelles ?... le lot A a une servitude d'assainissement en bordure, le lot C est le plus petit et c'est un triangle (avec une petite partie « perdue » derrière le transfo EDF)... On admet des prix différents : le lot C à 59 € le m², le lot A à 65 € le m², les lots B et D à 67 € le m²...
- **Conclusion : Ce qui fait : le lot C de 600 m² à 35 400 € ; le lot A de 655 m² à 42 575 € ; le lot B de 635 m² à 42 545 € ; le lot D de 685 m² à 45 895 €. Un total de 166 415 €.** Il est à noter qu'un prix unique à 65 € le m² aurait atteint la somme de 167 375 €.
- Dernière question d'une vente par agence ou pas... deux parcelles sont déjà visées par deux acquéreurs potentiels. On se dit que les deux parcelles restantes ne valent pas le coup d'être inscrites dans une agence. La méthode « bon coin » sera privilégiée, au moins dans un premier temps.

On attend du géomètre une DP des 4 lots ensembles et le bornage à finaliser. Mise en vente après notre décision de ce soir. Dans le même temps, on passera commande des interventions des concepteurs de réseaux. Si tout va bien, on peut espérer des ventes réalisées dès septembre.

IV - Prochaine commission au courant du dernier trimestre :

- Un sujet au moins à aborder : la commune a deux types de propriété, deux domaines plus exactement... le domaine public qui concerne les routes, les chemins, les parcelles utilisées par le public (telles que parking par exemple)... et le domaine privé qui concerne des parcelles de terrain, des champs et bois que l'on qualifie de réserve foncière... Nous aurons à nous pencher sur la nécessité de basculer des parcelles du domaine privé vers le domaine public... deux secteurs concernés : 1 - Le Pont-Drémo (5 parcelles concernées) qui n'ont jamais été modifiées depuis la coupure des virages... 2 – le bourg autour du lotissement (3 parcelles concernées) : les voies du lotissement sont en domaine privé et 2 lots (réservés) qui nous ont servi à modifier la rue du Cosquet et recréer des places de stationnement + 1 parking...
- Qu'on soit en domaine privé ou public n'a pas ou peu d'incidence en soi... il s'agit de valider la réalité de façon à avoir des plans clairs et lisibles au cadastre.

Questions ?

Débat et Délibération sur le prix des terrains à voter.

Annexe 2

Commission « communication »

Réunion du 11 juin 2020

Comptes-rendus des conseils municipaux à la presse :

Auparavant, on en faisait de temps en temps... et de plus en plus rarement. On décide juste d'être un peu plus constant en fonction de l'ordre du jour... il y aurait un compte-rendu chaque fois que l'on pense qu'au moins un sujet est susceptible d'intéresser les habitants. Comme précédemment, on demande la disponibilité des correspondantes locales. Si elles peuvent venir, elles ont à disposition la convocation avec ordre du jour et la note de synthèse. Si elles ne peuvent pas venir, l'adjoint à la communication se charge de faire un compte-rendu le lendemain matin du conseil en coordination avec le DGS.

Site internet de la commune :

On fait un « survol » du site de la commune dont plusieurs mises à jour ont été faites récemment... accueil, présentation de la commune (son histoire ancienne et récente, sa situation géographique, les réalisations et les projets...), la salle polyvalente (amélioration de la présentation)... tout cela a été fait... il y aurait peut-être une photo du préau à ajouter (c'est un atout surtout à la belle saison)... Quelles autres infos en plus ? reste à réfléchir...

Bulletin :

Continuer à le faire en interne ou faire appel à un prestataire ? nous n'avons pas d'arguments pour choisir la deuxième option... mais au contraire que des inconvénients : le travail à effectuer est quasiment équivalent, le coût de conception et d'édition est nettement supérieur, la réactivité n'est pas possible (une info de dernière minute ne peut pas être intégrée)...

Par contre, on confirme l'intention de faire 2 bulletins par an... et fonctionner sous forme de flashs le reste du temps.

Modèle : on réfléchira plus tard à un autre modèle... même en regardant ce qui est proposé dans Publisher 2016, on voit qu'il n'y a pas grand-chose d'intéressant... il faudrait donc le concevoir...

Joël fait part d'un bug sur la numérotation automatique des pages... Karine a l'outil (publisher)... elle se propose de regarder.

Karine émet aussi l'idée de transmettre les bulletins par mail... On se dit que c'est possible (nous avons 130 mails des coursiers) mais sans remettre en cause une distribution papier dans l'immédiat. Il est possible que des coursiers préfèrent avoir le bulletin en numérique... on se dit qu'on pourra, plus tard, interroger les coursiers. Reste la difficulté de distribution où il faudrait faire attention de ne pas distribuer les gens qui auraient choisi l'option numérique ??? (laisser le nom sur la liste et le barrer ?)... par contre, c'est peut-être intéressant de faire en doublon... l'intérêt d'avoir une sauvegarde qu'on peut trouver facilement.

Rédaction de l'édition de juillet : On n'aura sans doute pas un gros bulletin... les associations sont interrogées... on verra. Classiquement, il y a l'édition du maire, les résumés des conseils municipaux, des infos mairie, les assocs, divers : office de tourisme, cinéma, Questembert Communauté, agenda en fin de bulletin... On fait des publicités des commerçants... on avait fait à chaque de gérant pour le commerce. Typhaine recueille la pub de AZ Pizzas et j'irai faire une photo.

Distribution : les membres de la commission sont volontaires pour distribuer le bulletin de juillet... le temps de réfléchir à un mode différent. Mais nous sommes cinq pour 6 listes à distribuer... donc on demandera un coup de main à Chantal si elle est disponible.
Avant et pendant, on va essayer de mettre à jour les listes de distribution.

Logo de la commune :

Le logo actuel est un blason dont on ne sait pas la signification... peu de communes ont encore un blason en guise de logo. Après quelques recherches, on fera une commission spéciale sur ce sujet. Il est temps de se mettre au goût du jour. Ce n'est pas si simple car c'est un symbole fort de la commune. Lorsqu'il serait choisi, il faudrait ensuite être en phase avec le renouvellement de nos imprimés.

Questions ?

Prochaine commission : dernier trimestre avant le bulletin de Janvier... deux sans doute avant janvier si on doit s'attaquer au logo.